

GUY RAIMBAULT

COMPRENDRE SIMPLEMENT
L'EUROPE
DES QUINZE
FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE

Préface d'Alain Prate



COMPRENDRE SIMPLEMENT
L'EUROPE DES QUINZE
FINANCIERE ET MONETAIRE

COMPRENDRE SIMPLEMENT

L'EUROPE DES QUINZE

FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE

COMPRENDRE SIMPLEMENT

L'EUROPE DES QUINZE

FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE

Système Monétaire Européen

Communauté Européenne & Europe de l'Est

Guy BARBAULT (CMT, EIP, SAJ)

Ingénieur ETO, diplômé de CPA
Président de l'Association des
Professeurs de l'École Supérieure des Sciences et Techniques
Associés de l'Institut National des Études et Recherches
Techniques de l'Équipement Technique

Président d'Atelier 1981-82

Adjoint au Directeur de la Banque de France
Vice-Président de l'Institut National des Études et Recherches
Techniques de l'Équipement Technique

8°R

115156

COMPRENDRE SIMPLEMENT

L'EUROPE DES QUINZE

FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE

COMPRENDRE SIMPLEMENT

L'EUROPE DES QUINZE

FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE

Europe 1995

**Rappels économiques, financiers,
bancaires et boursiers**

Système Monétaire Européen

Communauté Européenne & Europe de l'Est

Guy RAIMBAULT (ACN 644648)

Ingénieur EEMI, diplômé du CPA
Professeur au programme Copernic
Professeur adjoint à l'École Nationale des Ponts et Chaussées
Animateur en formation professionnelle continue
Médaille de l'Enseignement Technique

Préface d'Alain PRATE

Ancien sous-gouverneur de la Banque de France
vice-président honoraire de la Banque Européenne d'Investissement
Membre du Conseil Économique et Social

DL - 6 AVR. 95 05038

Du même auteur :

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET ANALYSE FINANCIÈRE
Éditions EYROLLES, 2^{ème} édition 1991 (*épuisé*)

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE ET GESTION PRÉVISIONNELLE
Éditions EYROLLES, 1991 (*épuisé*)

GESTION FINANCIÈRE D'ENTREPRISE
comptabilité générale
analyse financière
comptabilité analytique
gestion prévisionnelle

Éditions des Presses des Ponts et Chaussées, 1993
28 rue, des Saints-Pères 75007-PARIS

Diffusion
Les Éditions JV&DS
33 rue de Vaugirard
75006 Paris
Tél. : 42 84 03 16
Fax : 42 84 03 31

© Guy Raimbault, Paris, 1995
Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction
sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.
Toute photocopie non autorisée est un délit.

ISBN 2-910952-03-7



REMERCIEMENTS

L'auteur remercie tout particulièrement **Alain Prate**, ancien sous-gouverneur de la Banque de France, vice-président honoraire de la Banque Européenne d'Investissement, membre du Conseil Économique et Social qui a préfacé cet ouvrage, ainsi que **Jean Servant**, ingénieur général des Mines, qui a bien voulu en opérer une relecture complète sur le fond.

Il remercie également l'organisme « **Sources de l'Europe** », centre français d'information sur l'Europe, pour la documentation de qualité mise à sa disposition. (Le Socle de la Grande Arche 92054-Paris La Défense).

Les informations statistiques, utilisées dans le présent ouvrage, ont pour origine :

- **L'Europe en chiffres**, Eurostat, office statistique des Communautés Européennes (Luxembourg 1992).
- **L'économie européenne** Direction Générale des Affaires Économiques et Financières de la Commission des Communautés Européennes (Bruxelles 1993).
- **Les Tableaux de l'économie Française 1994-95** Institut National de la Statistique et des Études Économiques INSEE (Paris septembre 1994)
- **Principaux indicateurs économiques** Organisation de Coopération et de Développement Économiques OCDE (Paris 1994).

L'auteur s'est également inspiré du « **Bilan économique et social 1993, l'Europe en berne** » (numéro spécial des dossiers et documents du journal « Le Monde »).

Les lecteurs qui souhaiteraient élargir et approfondir leurs connaissances sur l'Europe et les problèmes monétaires liront avec plaisir et profit les deux ouvrages d'Alain Prate :

La France et sa monnaie (éditions Julliard 1987)
Quelle Europe? (éditions Julliard 1991)

PRÉFACE d'Alain PRATE

Les perspectives de l'Europe financière et monétaire font l'objet de vifs débats publics et de prises de position opposées : les uns estimant que l'union monétaire de l'Europe est indispensable pour que le grand marché européen puisse bien fonctionner et pour que l'Europe unie puisse renforcer sa place dans une économie mondiale en pleine transformation ; les autres pensant que la France doit garder une entière indépendance monétaire et refuser de se soumettre aux décisions d'une future banque centrale européenne, conçue sur le modèle de la Bundesbank.

Posée en termes doctrinaires, la question ne comporte pas de bonne réponse, et il vaudrait mieux, avant de prendre des positions catégoriques,

« comprendre simplement L'EUROPE DES QUINZE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE ».

C'est dire que l'ouvrage de M^{re} Raimbault arrive en son temps. L'objectif de l'auteur est d'aider tout citoyen à disposer des informations qui lui permettront de se forger une opinion personnelle sur les problèmes financiers et monétaires, trop souvent présentés de façon inutilement compliquée ou obscurcie par des a priori doctrinaires.

Présenter de façon simple des matières complexes ne signifie pas céder à ce que l'auteur appelle les « effets pervers de la vulgarisation » quand celle-ci conduit à l'imprécision, voire à l'inexactitude.

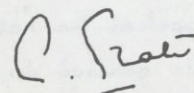
Le livre de M^{re} Raimbault atteint pleinement les objectifs qu'il s'est fixés. Il repose sur une documentation très solide, évite les jugements trop rapides, présente de façon facilement compréhensible les questions monétaires en rappelant les notions de base et replace le dossier monétaire dans le contexte général de la construction européenne entreprise depuis plus de quarante ans.

Il expose, de façon fort pertinente les mécanismes du Système Monétaire Européen, et analyse les conséquences de l'ouverture à l'Est. Il a pris la peine de fournir, en annexe, des fiches économiques sur chaque pays, des tableaux thématiques de l'Europe des Douze, et y ajoute un important et très utile lexique. Sur tous ces sujets, l'exposé est clair et d'une grande rigueur intellectuelle.

Ce livre sera donc un instrument de travail précieux pour les étudiants et un document de réflexion indispensable pour tous les citoyens, afin qu'ils puissent se prononcer sur les grands problèmes de l'union financière et monétaire, non plus à partir de jugements a priori, mais en se fondant sur une sérieuse connaissance des dossiers.

Il s'agit en effet d'un domaine de la plus grande importance pour l'avenir de l'Europe, et de la France dans la nouvelle Europe issue de l'effondrement du système soviétique, il est particulièrement nécessaire que, dans les domaines financier et monétaire, la France mène avec continuité et détermination une politique qui lui permette de jouer pleinement son rôle, et de maintenir des relations équilibrées avec l'Allemagne réunifiée. Une monnaie stable, des finances publiques bien gérées sont, en toute hypothèse, nécessaires pour que la France puisse affronter, dans de bonnes conditions, la compétition internationale.

Cette politique ne peut réussir qu'avec le soutien de citoyens éclairés. Le remarquable livre de M^{me} Raimbault devrait faciliter, à partir d'une meilleure connaissance des mécanismes financiers et monétaires, un consensus sur les grandes orientations de la politique à mener pour que, dans les domaines financier et monétaire comme dans les autres, la France puisse jouer pleinement son rôle dans une Europe qui, malgré ses insuffisances et ses contradictions, demeure porteuse d'avenir.



Alain Prate

INTRODUCTION

L'Europe, sous tous ses aspects (social, humain, écologique, de sécurité, scientifique, culturel, juridique, fiscal, politique, économique, financier et monétaire), prend de plus en plus de place dans la réflexion des citoyens. D'abord parce qu'ils élisent des représentants au Parlement européen (pour la cinquième fois le 12 juin 1994), ensuite, parce que la vie économique de notre pays est étroitement liée à celle de l'Europe qui constitue notre environnement privilégié ; 60% de notre commerce extérieur se réalise avec les pays de la Communauté Européenne, plus de 80% avec l'ensemble de l'Europe.

Les médias consacrent de plus en plus de temps, d'espace et d'argent aux problèmes européens, et le lecteur, auditeur ou téléspectateur, regrette souvent de ne pouvoir comprendre ce qui se passe autour de lui, afin de l'analyser, pour se forger une opinion personnelle, ne serait-ce que pour se prononcer sur des idées plutôt que pour des hommes dont il ne comprend pas toujours les options, mais qu'il choisit souvent pour leur seule appartenance politique. Par là même, il cherche à devenir un citoyen responsable de ses choix.

En relation avec la bourse et sa banque, il aimerait comprendre le sens de nouvelles telles que celles-ci.

PRESSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

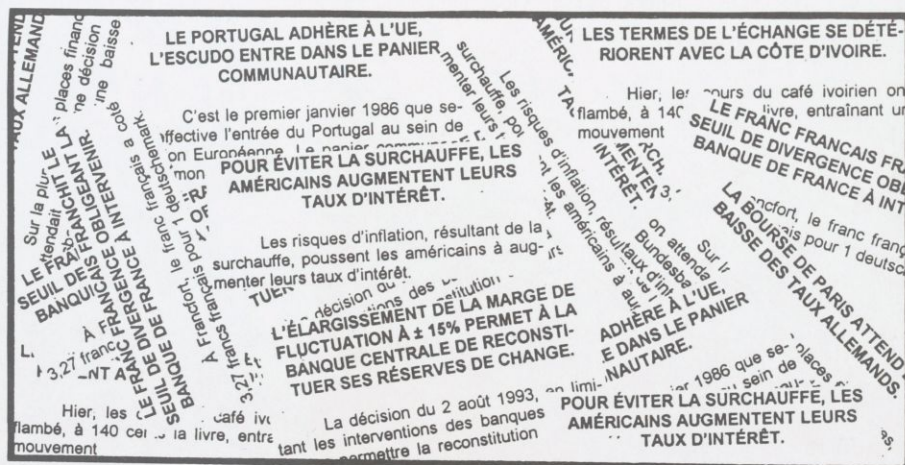


Fig. 1- Presse économique et financière.

Comprendre simplement L'EUROPE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE - Introduction

Il ne perçoit pas toujours le sens exact d'expressions, utilisées couramment par les commentateurs économiques et financiers s'exprimant souvent comme s'ils ne s'adressaient qu'à des spécialistes, telles que : accords de swap ou de clearing, seuil de divergence, critères de convergence européens, ecu unité de compte, montants compensatoires monétaires...

Les mécanismes financiers et monétaires, dont l'importance est fondamentale puisqu'ils permettent le bon fonctionnement de l'Europe économique appelée à financer les autres « Europe », les laissent souvent pantois, avant de les laisser indifférents, faute de posséder les bases de compréhension nécessaires.

De nombreux ouvrages, souvent fort bien faits d'ailleurs, s'adressent généralement à des spécialistes ou, au mieux, à des personnes ayant de solides connaissances de base. Il est vrai que les mécanismes monétaires sont quelquefois bien complexes.

Il nous a semblé qu'il manquait, en ce domaine, des ouvrages simples dans leurs explications, et faisant appel à des connaissances de base ordinaires, au rappel desquelles nous avons néanmoins consacré un chapitre.

Ce sera notre préoccupation essentielle tout au long de cet ouvrage. Mais il convient de prendre garde aux effets pervers de la vulgarisation. Pour respecter cet aspect de l'ouvrage, il arrive quelquefois que l'on frise l'imprécision, voire l'inexactitude. Nous avons été particulièrement attentif à cet aspect. Que les spécialistes nous pardonnent certains raccourcis parfois un peu audacieux, mais notre objectif n'est pas l'information de spécialistes des mécanismes monétaires, mais bien l'accès à la compréhension de toute personne soucieuse d'apprécier, au mieux, les événements qui constituent son environnement économique et financier quotidien, ne serait-ce que pour se sentir à l'aise dans les pages économiques de son journal.

PRÉSENTATION

1- La première partie de cet ouvrage sera consacrée à un survol de ce qu'est l'Europe à l'orée de 1995, à travers son histoire et un certain nombre des problèmes auxquels elle est confrontée. Ce sera, en quelque sorte, la présentation du décor dans lequel évolue l'Europe financière et monétaire.

2- Un rappel de notions de base économiques, financières, bancaires et boursières nous a paru nécessaire avant d'aborder le vif du sujet. Ce sera l'objet de la deuxième partie. Si succinct que nous l'ayons voulu, ce rappel occupe une partie notable de l'ouvrage, mais une bonne connaissance de ces notions est indispensable pour la compréhension de la suite.

3- La troisième partie traitera des mécanismes du système monétaire européen, outil de préparation de l'Union Économique et Monétaire.

4- L'avenir de la Communauté Européenne est fortement marqué par ses relations avec l'Europe de l'Est. Ce sujet sera l'objet de la quatrième et dernière partie.

5- Des annexes présentent un lexique-index et des fiches économiques sur les pays actuels ou futurs de la Communauté Européenne.

REMARQUES D'ORDRE PRATIQUE

- Les renvois en cours de texte étant exprimés en chapitres, pour en faciliter la recherche, ceux-ci sont rappelés en haut de page à droite.

- Lorsque nous comparerons des éléments monétaires à l'intérieur de la Communauté Européenne, nous utiliserons l'ecu comme unité monétaire. Pour les comparaisons extra-communautaires nous utiliserons, autant que possible, l'US\$, et nous utiliserons les monnaies nationales pour suivre l'évolution des phénomènes spécifiquement nationaux.

- Depuis le 1^{er} juillet 1967, date de la « fusion des exécutifs », les trois communautés :
 - la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA),
 - la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (CEEA ou Euratom),
 - la Communauté Économique Européenne (CEE),

ont des institutions communes, en particulier, une même Commission des Communautés Européennes (CCE). Tenant compte de ce fait et d'une résolution du Parlement européen (1978), l'usage s'est établi d'utiliser les termes « la Communauté Européenne » pour désigner l'ensemble des communautés et le groupement formé par les États membres. Nous nous conformerons à cet usage.

- À partir du 1^{er} novembre 1993, date d'entrée en vigueur du traité sur l'Union Européenne (Maastricht 7 février 1992), la Communauté Économique Européenne (CEE) est d'ailleurs devenue la Communauté Européenne (CE), à effet au 1^{er} janvier 1994.

- Dans les plus récents documents émis par le service d'information des Communautés Européennes, les termes Communauté Européenne et Union Européenne sont utilisés indistinctement. Nous emploierons Union Européenne (UE) pour ce qui concerne le traité du même nom, et Communauté Européenne (ou simplement Communauté), lorsque nous traiterons de problèmes relatifs aux États membres ou aux institutions européennes.

- Pour éviter toute ambiguïté avec des institutions nationales du même nom, nous dirons Conseil européen, Conseil des Ministres européen (ou simplement Conseil), Commission européenne (ou simplement Commission), Parlement européen, Cour de Justice européenne, Comité Économique et Social européen, Comité des Régions européen et Cour des Comptes européenne.

- Pour désigner les États membres de la Communauté Européenne :
 - du 25 mars 1957 au 1^{er} janvier 1972, nous parlerons d' « Europe des Six » ,
 - du 1^{er} janvier 1972 au 1^{er} janvier 1981, nous dirons « Europe des Neuf » ,
 - du 1^{er} janvier 1981 au 1^{er} janvier 1986, ce sera l' « Europe des Dix » ,
 - puis l' « Europe des Douze » jusqu'au 1^{er} janvier 1995, date à laquelle elle est devenue l' « Europe des Quinze » .

- Pour les esprits curieux, des encadrés en petits caractères traiteront de sujets en relation indirecte avec l'objet du présent ouvrage, mais aidant à la compréhension de celui-ci sans être tout à fait indispensables pour cela.

SOMMAIRE

1- EUROPE 1995	pages
1.1- C'est d'abord un espace géographique	19
1.2- Neuf regards sur l'Europe de 1995	23
12.1- Europe sociale et humaine	23
121.1- Europe sociale	23
121.2- Europe humaine	26
1212.1- Droit de libre circulation	26
1212.2- Droit de séjour	27
1212.3- Droit d'asile	28
1212.4- Droit de vote et d'éligibilité	28
1212.5- Citoyenneté européenne	29
12.2- Europe écologique	30
122.1- Pureté de l'air	30
122.2- Propreté de l'eau	30
122.3- Silence	30
122.4- Traitement des déchets	31
122.5- Radiations nucléaires	31
122.6- Surveillance des matières dangereuses	31
122.7- Protection des animaux et des végétaux	32
12.3- Europe de la défense et de la sécurité	32
123.1- Création d'Europol	33
123.2- Sécurité des biens	33
123.3- Défense de l'intégrité du territoire	33
123.4- Nouveau droit d'ingérence	34
123.5- Actions communautaires envisagées	34
12.4- Europe culturelle	35
124.1- Programme Socrates	35
124.2- Reconnaissance des qualifications professionnelles	36
124.3- Reconnaissance des diplômes universitaires, droit d'exercer	36
124.4- Cas particulier des productions audiovisuelles	36
124.5- Protection du patrimoine culturel	37
12.5- Europe scientifique et technique	38
12.6- Europe juridique et fiscale	38
126.1- Europe juridique	40
126.2- Europe fiscale	41
1262.1- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	43
1262.2- Impôts directs	44
1262.3- Lutte contre la fraude fiscale	44
12.7- Europe politique	44
127.1- Étapes de la coopération politique	44
127.2- Conseil Européen et Europe politique	44
127.3- Volonté politique commune	45

Comprendre simplement L'EUROPE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE- Sommaire

	pages
127.4- Moyens pour manifester cette volonté	45
12.8- Europe économique (dont agricole)	45
128.1- Europe commerciale	46
128.2- Cadre réglementaire de l'Europe agricole	48
1282.1- Ses spécificités	49
1282.2- Ses disparités	49
128.3- Caractéristiques du marché unique	51
128.4- Europe des régions	52
12.9- Europe financière (dont monétaire)	57
129.1- Libre circulation des capitaux	57
129.2- Régulation autoritaire du marché des changes	58
1.3- Histoire de l'Europe	59
13.1- Premiers pas vers l'unité (1946-1957)	59
13.2- Europe des Six à Neuf (1957-1974)	66
13.3- Europe à la recherche d'un second souffle (1974-1986)	68
13.4- Vers un traité sur l'Union Européenne (1986-1992)	73
13.5- Consolidation et élargissement de la Communauté (1992-1995)	76
1.4- Poids de l'Europe des Douze	83
14.1- Poids des Douze dans le monde	83
14.2- Allemagne et France au sein des Douze	85
1.5- Institutions de la Communauté Européenne	86
15.1- Structures politiques et administratives	86
151.1- Conseil européen	86
151.2- Commission européenne	87
151.3- Conseil des Ministres européen	89
151.4- Parlement européen	91
1514.1- Pouvoir législatif	93
1514.2- Pouvoir de contrôle	93
1514.3- Pouvoir d'initiative	93
151.5- Cour de Justice européenne	93
151.6- Comité Économique et Social européen	94
151.7- Comité des Régions européen	97
151.8- Cour des Comptes européenne	97
151.9- Assemblée Parlementaire européenne	97
151.0- Fonctionnement des structures politiques et administratives	99
1510.1- Actes et procédures	99
1510.2- Principe de subsidiarité	103
1510.3- Capitales européennes	104
15.2- Structures financières	104
152.1- Banque Européenne d'Investissement	105
152.2- Fonds Social Européen	105
152.3- Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole	106
152.4- Fonds Européen de COopération Monétaire	106
152.5- Fonds Européen de DÉveloppement Régional	107
152.6- Banque Européenne de Reconstruction et de Développement	107
152.7- Fonds de cohésion	107
152.8- Banque Centrale Européenne	108
152.9- Banque Internationale pour la Reconstruction & le Développement	109
152.0- Fonds Monétaire International	109

Comprendre simplement L'EUROPE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE- Sommaire

	pages
1.6- Programmes d'Initiative Communautaire	111
16.1- Programmes reconduits	111
16.2- Programmes nouveaux	111
16.3- Programmes en cours	112
1.7- Budget communautaire	113
17.1- Présentation d'ensemble	113
17.2- Recettes	116
17.3- Dépenses	116
17.4- Procédure budgétaire européenne	117
1.8- Association Européenne de Libre-Échange	118
1.9- Union Économique et Monétaire	119
19.1- Histoire de l'Union Économique et Monétaire	119
191.1- Traité de Rome	119
191.2- Rapport Werner	120
191.3- L'idée mûrit de 1970 à 1989	120
191.4- Rapport Delors	120
191.5- Traité sur l'Union Européenne	121
1915.1- Un objectif	121
1915.2- Une méthode	121
1915.3- Un calendrier	122
1915.4- Des procédures	122
1915.5- Des institutions	122
19.2- Vers l'union économique	123
19.3- Vers l'union monétaire	123
193.1- Conditions finales	124
193.2- Calcul des critères de convergence pour 1993	124
193.3- Les Douze face à l'UEM en 1993	125

2- RAPPEL DE NOTIONS DE BASE

2.1- Notions économiques	129
21.1- Marché	129
21.2- Dévaluation et inflation	132
212.1- Définitions	132
212.2- Caractéristiques de la dévaluation	132
212.3- Conséquences d'une dévaluation réussie	133
2123.1- Sur le commerce extérieur	133
2123.2- Sur les réserves de change des banques centrales	133
212.4- Mécanismes de l'inflation	134
2124.1- Inflation par les coûts	135
2124.2- Inflation par la demande	136
212.5- Conséquences de l'inflation	136
2125.1- Sur l'activité économique	136
2125.2- Sur l'appréciation de la monnaie nationale	137
21.3- Régulation des prix	137
21.4- Balances du commerce extérieur	139
214.1- Balance commerciale	139
214.2- Balance des opérations courantes	139

Comprendre simplement L'EUROPE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE- Sommaire

	pages
214.3- Balance des paiements	141
214.4- Indicateurs du commerce extérieur	141
2144.1- Taux de couverture	141
2144.2- Termes de l'échange	141
21.5- Accords de clearing (ou de compensation)	142
21.6- Agrégats de la comptabilité nationale	142
2.2- Notions financières	144
22.1- Monnaie	144
221.1- Définition	144
221.2- Fonctions	144
221.3- Masse monétaire	144
2213.1- Définitions	144
2213.2- Liquidités monétaires (M3)	146
2213.3- Vitesse de circulation de la monnaie	146
2213.4- Vue keynésienne	147
221.4- Contreparties de la masse monétaire	147
221.5- Pouvoir libérateur de la monnaie	147
221.6- Politique monétaire	147
221.7- Prime et décote	148
221.8- Convertibilité des monnaies	148
221.9- Spéculation monétaire	149
221.0- Réserves de change des banques centrales	151
22.2- Marché des changes	152
222.1- Régulation du marché des changes	152
2221.1- Régulation contrôlée par les banques centrales	153
2221.2- Régulation quantitative	154
2221.3- Dérégulation par la spéculation	154
2221.4- Régulation économique	154
222.2- Contrôle des changes	155
22.3- Crédit	155
223.1- Politique du crédit	155
223.2- Open market	156
223.3- Réserves obligatoires des banques	156
223.4- Encadrement du crédit	156
223.5- Création monétaire par les banques	156
2.3- Notions bancaires	157
23.1- Système bancaire français	157
231.1- Fonction bancaire	157
231.2- Système bancaire français	158
23.2- Taux d'intérêt bancaires	160
232.1- Introduction	160
2321.1- Point mort d'une banque	160
2321.2- Ratio de Cooke	160
2321.3- Endettement des entreprises et des ménages	161
2321.4- Problèmes liés à la réunification allemande	161
232.2- Taux d'intérêt bancaires	161
2322.1- Formation des taux d'intérêt bancaires	161
2322.2- Rigidité des taux d'intérêt bancaires	164
2322.3- Conséquences de la baisse des taux bancaires	164
2322.4- Taux d'intérêt réels et nominaux	167

Comprendre simplement L'EUROPE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE- Sommaire

	pages
2.4- Notions boursières	168
24.1- Marchés boursiers	168
241.1- Opérations au comptant	169
2411.1- Hors cote	169
2411.2- Comptant	169
2411.3- Second marché	169
241.2- Opérations à terme	171
2412.1- Règlement mensuel ferme	172
2412.2- Règlement mensuel conditionnel	173
241.3- Opérations des « futurs » (instruments financiers)	174
2413.1- Marché À Terme International de France	175
2413.2- Marché des Options NÉgociables de Paris	176
24.2- Valeurs mobilières	178
242.1- Actions	178
242.2- Certificats	179
242.3- Droits et bons	180
2423.1- Bons de souscription	180
2423.2- Bons d'acquisition	181
242.4- Obligations	181
2424.1- Obligations indexées	182
2424.2- Obligations participantes	182
2424.3- Obligations convertibles	182
2424.4- Obligations à lots	182
2424.5- Obligations d'État	182
2424.6- Bons du Trésor	182
2424.7- Obligations « zéro coupon » et « coupon unique »	183
242.5- Titres participatifs	183
24.3- Cotation en bourse	183
243.1- Ordres de bourse	183
243.2- Formation des cours	183
243.3- Modes de cotation	185
2433.1- Cotation par casiers	185
2433.2- Cotation par boîtes	185
2433.3- Cotation à la criée	185
2433.4- Cotation informatisée	185
2433.5- Cotation par application	186
243.4- Ratios et indices boursiers	186
2434.1- Price earning ratio	186
2434.2- Indices boursiers	186
24.4- Organisation de la bourse de Paris	188
244.1- Autorités de tutelle	188
2441.1- Banque De France	188
2441.2- Commission des Opérations de Bourse	188
244.2- Autorités de marchés	188
2442.1- Conseil des Bourses de Valeurs	188
2442.2- Conseil des Marchés à Terme	188
244.3- Autorités financières	188
2443.1- Société des Bourses Françaises	188
244.4- Autorités de négociation	189
2444.1- Sociétés de bourse	189
24.5- Offres publiques	189
245.1- Offre Publique d'Achat	190
245.2- Offre Publique d'Échange	190
245.3- Offre Publique de Vente	190
24.6- Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières	191
246.1- Sociétés d'Investissement à CApital Variable	191
246.2- Fonds Communs de Placement	191

3- SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN

	pages
3.1- Pourquoi un système monétaire?	195
31.1- Inconvénients de l'instabilité monétaire	195
31.2- Causes de l'instabilité monétaire	197
3.2- Relations entre CEE, CE, UE, SME et UEM	198
3.3- Histoire du Système Monétaire Européen	201
3.4- Fonctionnement du Système Monétaire Européen	205
34.1- Buts et principes généraux	205
34.2- Monnaie européenne : l'ecu	205
342.1- Présentation	205
342.2- Histoire de l'ecu européen	206
342.3- Rôle de l'ecu	207
342.4- Panier monétaire communautaire	208
342.5- Cours pivot	212
342.6- Évaluation des monnaies nationales au jour le jour	215
34.3- Régulation du marché des changes	216
343.1- Principe du tunnel	216
343.2- Serpent monétaire	219
343.3- Mode d'intervention des banques centrales	219
343.4- Rôle du Fonds Européen de COopération Monétaire	222
343.5- Indicateur de divergence	223
343.6- Marges et seuils monétaires	226
34.4- Montants Compensatoires Monétaires	227
344.1- Principe	227
344.2- Taux verts et MCM	228
344.3- Appréciations sur les MCM	228
34.5- Eurodevises et euro-obligations	229
345.1- Mécanisme des eurodevises	229
345.2- Contrôle du marché des eurodevises	230
345.3- Euro-obligations	230

4- COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET EUROPE DE L'EST

4.1- Problèmes généraux	233
4.2- Poids économique de l'Europe de l'Est	234
4.3- Communauté Européenne et Europe de l'Est	236
43.1- Sommet de Dublin	236
43.2- Programme Phare	236
43.3- Programmes et accords divers	237
43.4- La Communauté Européenne observe les pays de l'Est	238
434.1- Albanie	238
434.2- Bulgarie	238
434.3- Hongrie	239
434.4- Pologne	239

Comprendre simplement L'EUROPE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE- Sommaire

	pages
434.5- Roumanie	239
434.6- République Tchèque et Slovaquie	240
434.7- Ancienne Union Soviétique	240
4.4- Année 1993 à l'Est	241
44.1- Hongrie	241
441.1- Année politique	241
441.2- Année économique	241
44.2- Pologne	242
442.1- Année politique	242
442.2- Année économique	242
44.3- Bulgarie	242
443.1- Année politique	242
443.2- Année économique	242
44.4- Roumanie	243
444.1- Année politique	243
444.2- Année économique	243
44.5- Slovaquie	244
445.1- Année politique	244
445.2- Année économique	244
44.6- République Tchèque	244
446.1- Année politique	244
446.2- Année économique	245
44.7- Conclusions	245
CONCLUSION : l'Europe du bonheur des européens	247

5- ANNEXES

5.1- Fiches économiques 1992/1994	251
5.2- Tableaux thématiques de l'Europe des Douze	273
5.3- L'Europe des Douze en graphiques	277
5.4- Lexique-index	284
5.5- Principaux sigles européens (et autres)	333
5.6- Deux journées historiques	336
5.7- Table des figures	339
5.8- Table des encadrés	341

Commissariat général à l'égalité territoriale

302	44.1 - Années 1980-1989	302
303	44.2 - Années 1990-1999	303
304	44.3 - Années 2000-2009	304
305	44.4 - Années 2010-2019	305
306	44.5 - Années 2020-2029	306
307	44.6 - Années 2030-2039	307
308	44.7 - Années 2040-2049	308
309	44.8 - Années 2050-2059	309
310	44.9 - Années 2060-2069	310
311	44.10 - Années 2070-2079	311
312	44.11 - Années 2080-2089	312
313	44.12 - Années 2090-2099	313
314	44.13 - Années 2100-2109	314
315	44.14 - Années 2110-2119	315
316	44.15 - Années 2120-2129	316
317	44.16 - Années 2130-2139	317
318	44.17 - Années 2140-2149	318
319	44.18 - Années 2150-2159	319
320	44.19 - Années 2160-2169	320
321	44.20 - Années 2170-2179	321
322	44.21 - Années 2180-2189	322
323	44.22 - Années 2190-2199	323
324	44.23 - Années 2200-2209	324
325	44.24 - Années 2210-2219	325
326	44.25 - Années 2220-2229	326
327	44.26 - Années 2230-2239	327
328	44.27 - Années 2240-2249	328
329	44.28 - Années 2250-2259	329
330	44.29 - Années 2260-2269	330
331	44.30 - Années 2270-2279	331
332	44.31 - Années 2280-2289	332
333	44.32 - Années 2290-2299	333
334	44.33 - Années 2300-2309	334
335	44.34 - Années 2310-2319	335
336	44.35 - Années 2320-2329	336
337	44.36 - Années 2330-2339	337
338	44.37 - Années 2340-2349	338
339	44.38 - Années 2350-2359	339
340	44.39 - Années 2360-2369	340
341	44.40 - Années 2370-2379	341
342	44.41 - Années 2380-2389	342
343	44.42 - Années 2390-2399	343
344	44.43 - Années 2400-2409	344
345	44.44 - Années 2410-2419	345
346	44.45 - Années 2420-2429	346
347	44.46 - Années 2430-2439	347
348	44.47 - Années 2440-2449	348
349	44.48 - Années 2450-2459	349
350	44.49 - Années 2460-2469	350
351	44.50 - Années 2470-2479	351
352	44.51 - Années 2480-2489	352
353	44.52 - Années 2490-2499	353
354	44.53 - Années 2500-2509	354
355	44.54 - Années 2510-2519	355
356	44.55 - Années 2520-2529	356
357	44.56 - Années 2530-2539	357
358	44.57 - Années 2540-2549	358
359	44.58 - Années 2550-2559	359
360	44.59 - Années 2560-2569	360
361	44.60 - Années 2570-2579	361
362	44.61 - Années 2580-2589	362
363	44.62 - Années 2590-2599	363
364	44.63 - Années 2600-2609	364
365	44.64 - Années 2610-2619	365
366	44.65 - Années 2620-2629	366
367	44.66 - Années 2630-2639	367
368	44.67 - Années 2640-2649	368
369	44.68 - Années 2650-2659	369
370	44.69 - Années 2660-2669	370
371	44.70 - Années 2670-2679	371
372	44.71 - Années 2680-2689	372
373	44.72 - Années 2690-2699	373
374	44.73 - Années 2700-2709	374
375	44.74 - Années 2710-2719	375
376	44.75 - Années 2720-2729	376
377	44.76 - Années 2730-2739	377
378	44.77 - Années 2740-2749	378
379	44.78 - Années 2750-2759	379
380	44.79 - Années 2760-2769	380
381	44.80 - Années 2770-2779	381
382	44.81 - Années 2780-2789	382
383	44.82 - Années 2790-2799	383
384	44.83 - Années 2800-2809	384
385	44.84 - Années 2810-2819	385
386	44.85 - Années 2820-2829	386
387	44.86 - Années 2830-2839	387
388	44.87 - Années 2840-2849	388
389	44.88 - Années 2850-2859	389
390	44.89 - Années 2860-2869	390
391	44.90 - Années 2870-2879	391
392	44.91 - Années 2880-2889	392
393	44.92 - Années 2890-2899	393
394	44.93 - Années 2900-2909	394
395	44.94 - Années 2910-2919	395
396	44.95 - Années 2920-2929	396
397	44.96 - Années 2930-2939	397
398	44.97 - Années 2940-2949	398
399	44.98 - Années 2950-2959	399
400	44.99 - Années 2960-2969	400
401	44.100 - Années 2970-2979	401
402	44.101 - Années 2980-2989	402
403	44.102 - Années 2990-2999	403
404	44.103 - Années 3000-3009	404
405	44.104 - Années 3010-3019	405
406	44.105 - Années 3020-3029	406
407	44.106 - Années 3030-3039	407
408	44.107 - Années 3040-3049	408
409	44.108 - Années 3050-3059	409
410	44.109 - Années 3060-3069	410
411	44.110 - Années 3070-3079	411
412	44.111 - Années 3080-3089	412
413	44.112 - Années 3090-3099	413
414	44.113 - Années 3100-3109	414
415	44.114 - Années 3110-3119	415
416	44.115 - Années 3120-3129	416
417	44.116 - Années 3130-3139	417
418	44.117 - Années 3140-3149	418
419	44.118 - Années 3150-3159	419
420	44.119 - Années 3160-3169	420
421	44.120 - Années 3170-3179	421
422	44.121 - Années 3180-3189	422
423	44.122 - Années 3190-3199	423
424	44.123 - Années 3200-3209	424
425	44.124 - Années 3210-3219	425
426	44.125 - Années 3220-3229	426
427	44.126 - Années 3230-3239	427
428	44.127 - Années 3240-3249	428
429	44.128 - Années 3250-3259	429
430	44.129 - Années 3260-3269	430
431	44.130 - Années 3270-3279	431
432	44.131 - Années 3280-3289	432
433	44.132 - Années 3290-3299	433
434	44.133 - Années 3300-3309	434
435	44.134 - Années 3310-3319	435
436	44.135 - Années 3320-3329	436
437	44.136 - Années 3330-3339	437
438	44.137 - Années 3340-3349	438
439	44.138 - Années 3350-3359	439
440	44.139 - Années 3360-3369	440
441	44.140 - Années 3370-3379	441
442	44.141 - Années 3380-3389	442
443	44.142 - Années 3390-3399	443
444	44.143 - Années 3400-3409	444
445	44.144 - Années 3410-3419	445
446	44.145 - Années 3420-3429	446
447	44.146 - Années 3430-3439	447
448	44.147 - Années 3440-3449	448
449	44.148 - Années 3450-3459	449
450	44.149 - Années 3460-3469	450
451	44.150 - Années 3470-3479	451
452	44.151 - Années 3480-3489	452
453	44.152 - Années 3490-3499	453
454	44.153 - Années 3500-3509	454
455	44.154 - Années 3510-3519	455
456	44.155 - Années 3520-3529	456
457	44.156 - Années 3530-3539	457
458	44.157 - Années 3540-3549	458
459	44.158 - Années 3550-3559	459
460	44.159 - Années 3560-3569	460
461	44.160 - Années 3570-3579	461
462	44.161 - Années 3580-3589	462
463	44.162 - Années 3590-3599	463
464	44.163 - Années 3600-3609	464
465	44.164 - Années 3610-3619	465
466	44.165 - Années 3620-3629	466
467	44.166 - Années 3630-3639	467
468	44.167 - Années 3640-3649	468
469	44.168 - Années 3650-3659	469
470	44.169 - Années 3660-3669	470
471	44.170 - Années 3670-3679	471
472	44.171 - Années 3680-3689	472
473	44.172 - Années 3690-3699	473
474	44.173 - Années 3700-3709	474
475	44.174 - Années 3710-3719	475
476	44.175 - Années 3720-3729	476
477	44.176 - Années 3730-3739	477
478	44.177 - Années 3740-3749	478
479	44.178 - Années 3750-3759	479
480	44.179 - Années 3760-3769	480
481	44.180 - Années 3770-3779	481
482	44.181 - Années 3780-3789	482
483	44.182 - Années 3790-3799	483
484	44.183 - Années 3800-3809	484
485	44.184 - Années 3810-3819	485
486	44.185 - Années 3820-3829	486
487	44.186 - Années 3830-3839	487
488	44.187 - Années 3840-3849	488
489	44.188 - Années 3850-3859	489
490	44.189 - Années 3860-3869	490
491	44.190 - Années 3870-3879	491
492	44.191 - Années 3880-3889	492
493	44.192 - Années 3890-3899	493
494	44.193 - Années 3900-3909	494
495	44.194 - Années 3910-3919	495
496	44.195 - Années 3920-3929	496
497	44.196 - Années 3930-3939	497
498	44.197 - Années 3940-3949	498
499	44.198 - Années 3950-3959	499
500	44.199 - Années 3960-3969	500
501	44.200 - Années 3970-3979	501
502	44.201 - Années 3980-3989	502
503	44.202 - Années 3990-3999	503
504	44.203 - Années 4000-4009	504
505	44.204 - Années 4010-4019	505
506	44.205 - Années 4020-4029	506
507	44.206 - Années 4030-4039	507
508	44.207 - Années 4040-4049	508
509	44.208 - Années 4050-4059	509
510	44.209 - Années 4060-4069	510
511	44.210 - Années 4070-4079	511
512	44.211 - Années 4080-4089	512
513	44.212 - Années 4090-4099	513
514	44.213 - Années 4100-4109	514
515	44.214 - Années 4110-4119	515
516	44.215 - Années 4120-4129	516
517	44.216 - Années 4130-4139	517
518	44.217 - Années 4140-4149	518
519	44.218 - Années 4150-4159	519
520	44.219 - Années 4160-4169	520
521	44.220 - Années 4170-4179	521
522	44.221 - Années 4180-4189	522
523	44.222 - Années 4190-4199	523
524	44.223 - Années 4200-4209	524
525	44.224 - Années 4210-4219	525
526	44.225 - Années 4220-4229	526
527	44.226 - Années 4230-4239	527
528	44.227 - Années 4240-4249	528
529	44.228 - Années 4250-4259	529
530	44.229 - Années 4260-4269	530
531	44.230 - Années 4270-4279	531
532	44.231 - Années 4280-4289	532
533	44.232 - Années 4290-4299	533
534	44.233 - Années 4300-4309	534
535	44.234 - Années 4310-4319	535
536	44.235 - Années 4320-4329	536
537	44.236 - Années 4330-4339	537
538	44.237 - Années 4340-4349	538
539	44.238 - Années 4350-4359	539
540	44.239 - Années 4360-4369	540
541	44.240 - Années 4370-4379	541
542	44.241 - Années 4380-4389	542
543	44.242 - Années 4390-4399	543
544	44.243 - Années 4400-4409	544
545	44.244 - Années 4410-4419	545
546	44.245 - Années 4420-4429	546
547	44.246 - Années 4430-4439	547
548	44.247 - Années 4440-4449	548</

1- EUROPE 1995 - 1.1- C'est d'abord

1- EUROPE 1995

1.1- C'EST D'ABORD UN ESPACE GÉOGRAPHIQUE

1.2- NEUF REGARDS SUR L'EUROPE DE 1995

1.3- HISTOIRE DE L'EUROPE

1.4- POIDS DE L'EUROPE DES DOUZE

1.5- INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

1.6- PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

1.7- BUDGET COMMUNAUTAIRE

1.8- ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LIBRE-ÉCHANGE

1.9- UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Politiquement, l'Europe est le continent le plus divisé du monde. Pourtant de nombreuses tentatives d'union jalonnent son histoire :

- l'empire romain d'occident (27 avant JC-476 après JC) couvrait une grande partie du continent européen avant de s'effondrer sous les coups des Barbares,
- l'empire de Charlemagne en l'an 800 dura un siècle,
- l'empire napoléonien, qui n'a duré que dix ans (1804-1814), s'étendait de l'Espagne à la Russie,
- et plus près de nous, la tentative d'Hitler d'imposer une Europe nazie a avorté au bout de quelques années (1935-1945).

Toutes ces tentatives avaient en commun de vouloir s'imposer par la force. Elles ont d'ailleurs eu des effets de plus en plus réduits. La Communauté Européenne est la première tentative d'union européenne pacifique non hégémonique. Chacun est libre d'adhérer ou non.

Cette Europe en construction :

1.1- C'EST D'ABORD UN ESPACE GÉOGRAPHIQUE

Le 19 septembre 1946, à Zurich, Winston Churchill déclarait « Si l'Europe pouvait s'entendre pour jouir de son héritage commun, il n'y aurait pas de limites à son bonheur, à sa prospérité, à sa gloire dont profiteraient ses 300 ou 400 millions d'habitants...Il nous faut édifier une sorte d'États-Unis d'Europe ».

Le 9 mai 1950, Robert Schuman évoquait une autre Europe entendant préserver sa sécurité face aux pays de derrière le rideau de fer, et assurer sa prospérité au moins sur une moitié de notre continent.

Dans les années 1950, le général Charles de Gaulle lançait l'**Europe de l'Atlantique à l'Oural**. Mais le Président de la République française avait un grave défaut, celui d'avoir raison trop tôt. On a toujours tort, dans l'immédiat, d'avoir raison trop tôt.

Pourquoi sa définition de l'Europe était-elle prématurée?

En dehors des raisons politiques, essentiellement parce que le monde économique d'alors évoluait autour de trois grands pôles économiques : les États-Unis, la Communauté Économique Européenne (CEE) et le Conseil d'Assistance Économique Mutuelle (CAEM) (COMECON en anglais) créé en 1949 autour de l'URSS pour contrebalancer l'influence du groupe des pays européens qui avaient accepté le plan Marshall (aide au financement de la reconstruction européenne). Le CAEM regroupait, alors : l'Albanie, l'Allemagne de l'Est, la Bulgarie, la Hongrie, la Mongolie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, l'URSS et le Viêt-nam.

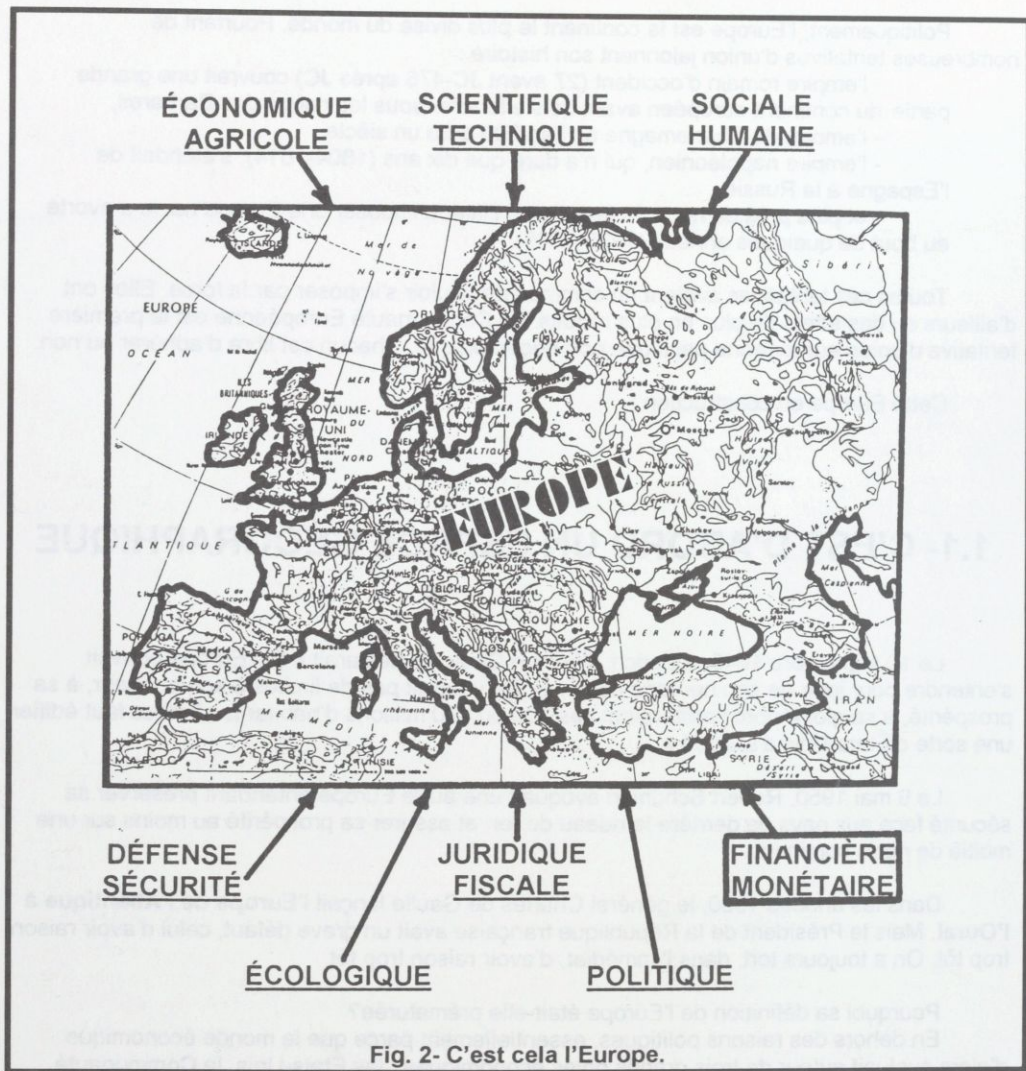


Fig. 2- C'est cela l'Europe.

On peut définir le poids économique de chacun de ces pôles par deux critères simples :

- La **population** qui est une image du marché de consommation (pour être plus précis, il faudrait corriger cette valeur du pouvoir d'achat de la population) (annexe 5.1 les statistiques sur le pouvoir d'achat du PIB par habitant).

1- EUROPE 1995 - 1.1- C'est d'abord un espace géographique.

1.1

- Le **produit national brut (PNB)** qui donne une assez bonne image de la capacité de production d'un ensemble économique (il conviendrait, là aussi, de corriger cet agrégat, de la valeur des richesses naturelles dont dispose l'économie et, en particulier, de son indépendance énergétique) (annexe 5.1).

Le poids relatif de chacun des trois grands pôles économiques s'établissait ainsi, selon ces deux critères, en valeurs 1993 :

- États-Unis	population : 256 millions	PNB : 5.905 milliards US\$	23.066 US\$/h
- CEE	population : 348 millions	PNB : 6.745 milliards US\$	19.382 US\$/h
- CAEM	population : 384 millions	PNB : 788 milliards US\$	2.052 US\$/h

Mais entre les années 1950 et 1990, le monde économique a évolué, et les grands pôles économiques se sont reconstitués et déplacés. Le 17 décembre 1992, pour effet en 1994, les États-Unis ont formé, avec le Mexique et le Canada, l'Accord de Libre-Échange Nord-Américain (ALENA). L'économie des anciens pays du CAEM (dissout le 28 juin 1991) est de plus en plus liée à l'économie des pays de la Communauté Européenne (CE) qui a remplacé la Communauté Économique Européenne (CEE) le 1^{er} janvier 1994. Enfin, la Chine apparaît de plus en plus comme un partenaire économique sur lequel il faut compter, à cause de sa population, de son développement technique (énergie nucléaire, lanceurs de satellites...) et de ses ressources naturelles.

Aujourd'hui, la Communauté Européenne n'a plus un poids économique suffisant en face des autres pôles, l'Europe de demain doit s'étendre de l'Atlantique à l'Oural.

Les grands pôles économiques des années 1990 peuvent donc se définir ainsi (en valeurs 1993) :

- ALENA	population : 369 millions	PNB : 6.766 milliards US\$	18.336 US\$/h
- EUROPE (de l'Atlantique à l'Oural)	population : 850 millions	PNB : 8.545 milliards US\$	10.053 US\$/h
- CHINE	population : 1.188 millions	PNB : 2.000 milliards US\$	1.683 US\$/h

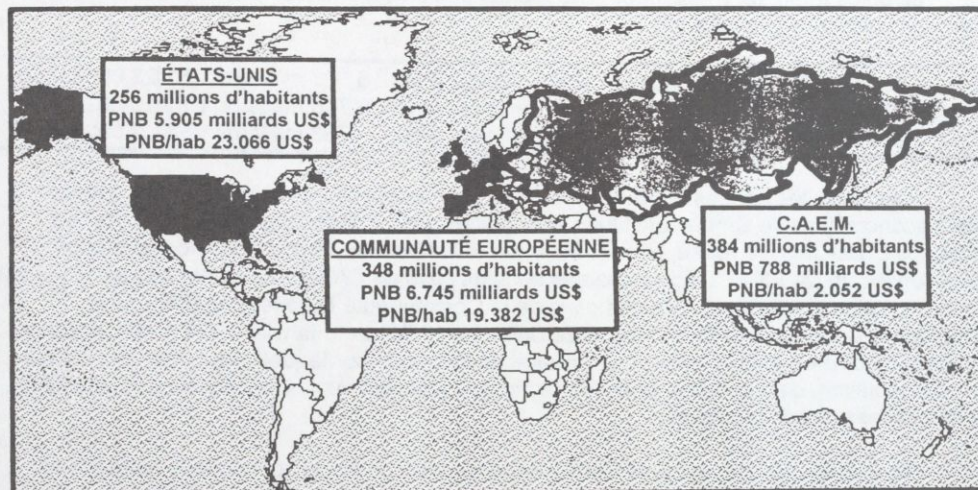
(pour mémoire) : JAPON population : 124 millions PNB : 3.510 milliards US\$ 28.306 US\$/h

D'autre part, les États-Unis, le Japon et la Communauté Européenne constituent les trois piliers sur lesquels reposent la démocratie pluraliste et l'économie de marché. Le règlement des problèmes économiques, voire politiques, internationaux dépend désormais de ces trois entités, en attendant d'y ajouter la Chine.

L'Europe peut aussi être définie par un certain nombre de regards que l'on peut porter sur elle.

LES GRANDS PÔLES ÉCONOMIQUES

Avant 1990



Après 1990

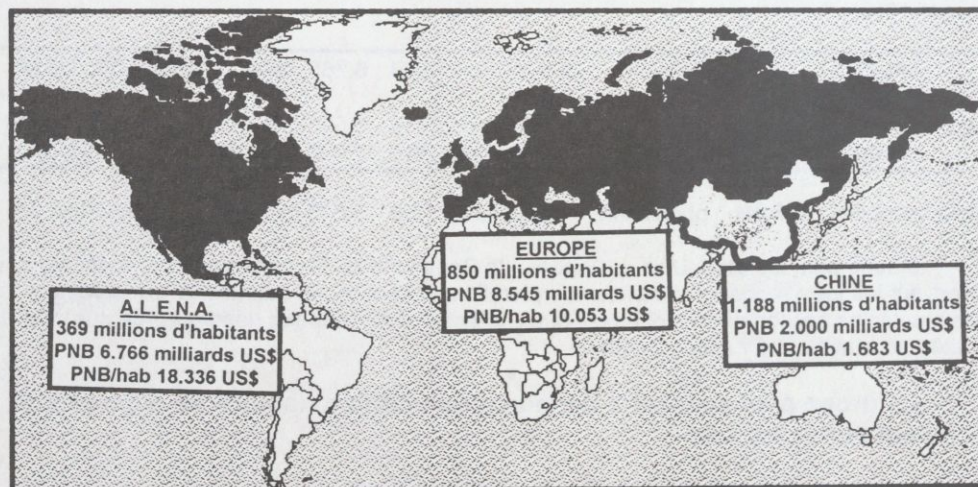


Fig. 3- Grands pôles économiques.

1.2- NEUF REGARDS SUR L'EUROPE DE 1995

Compte tenu de l'objectif que nous nous sommes fixé pour cet ouvrage, s'il nous paraît important de bien définir le cadre dans lequel s'inscrit, aujourd'hui, la vie financière et monétaire de l'Europe, il ne saurait être question, ici, d'apporter de longs développements sur ce sujet. Les problèmes exposés ne sont pas les seuls que rencontrent les Douze, mais ce sont ceux qui nous ont paru conditionner le plus la vie financière et monétaire de la Communauté. De même, nous n'avons retenu que les actions qui marquent le mieux la marche de la Communauté Européenne vers son unité.

12.1- EUROPE SOCIALE ET HUMAINE

121.1- EUROPE SOCIALE

Un modèle social européen a été construit le 9 décembre 1989 sous la forme d'une charte sociale qui définit les droits sociaux des travailleurs (encadré ci-après).

CHARTRE DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS

Elle concerne :

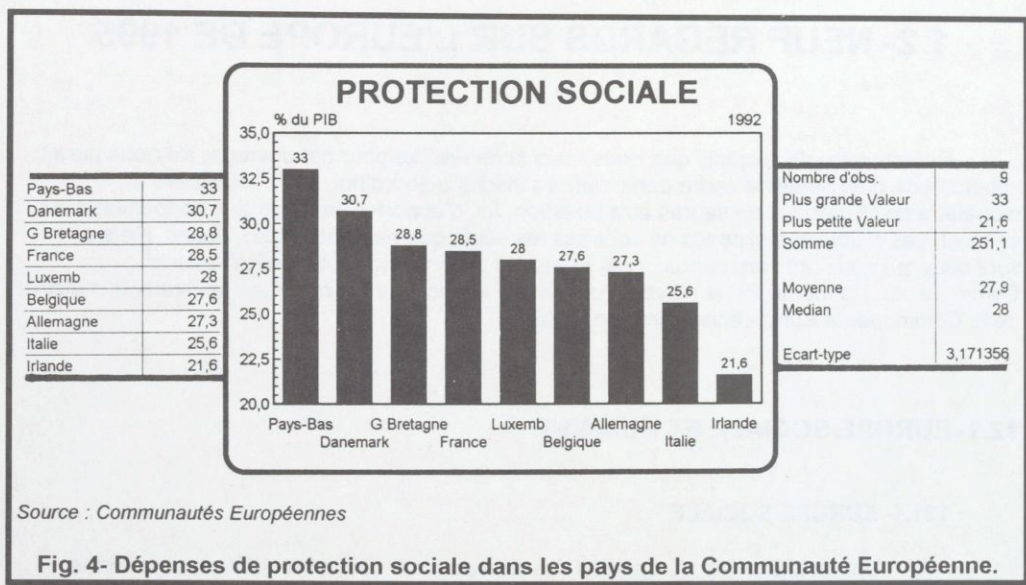
- la libre circulation sur tout le territoire de la Communauté Européenne,
- l'emploi et la rémunération, l'accès aux services publics de placement,
- l'amélioration des conditions de vie et de travail (réglementation du travail, procédures de licenciement, faillites, repos hebdomadaire, congés annuels payés...),
- la protection sociale offerte à tous les travailleurs,
- la liberté d'association et de négociation collective (droit syndical),
- la formation professionnelle,
- l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes,
- l'information, la consultation et la participation des travailleurs,
- la protection de la santé et de la sécurité dans le milieu du travail,
- la protection des enfants et des adolescents (âge minimum égal à celui de la fin de la scolarité obligatoire et en tout cas supérieur à 15 ans, durée de travail limitée pour les jeunes de 15 à 18 ans).
- les personnes âgées (minimum de retraite, assurance sociale...),
- les personnes handicapées.

Une question se pose alors : faut-il imposer une harmonisation sociale par voie législative, comme le préconise la majorité des Douze, ou doit-on laisser les États mener leur politique d'ajustement plus progressivement, en conservant leurs spécificités comme le pense, entre autres, la Grande-Bretagne?

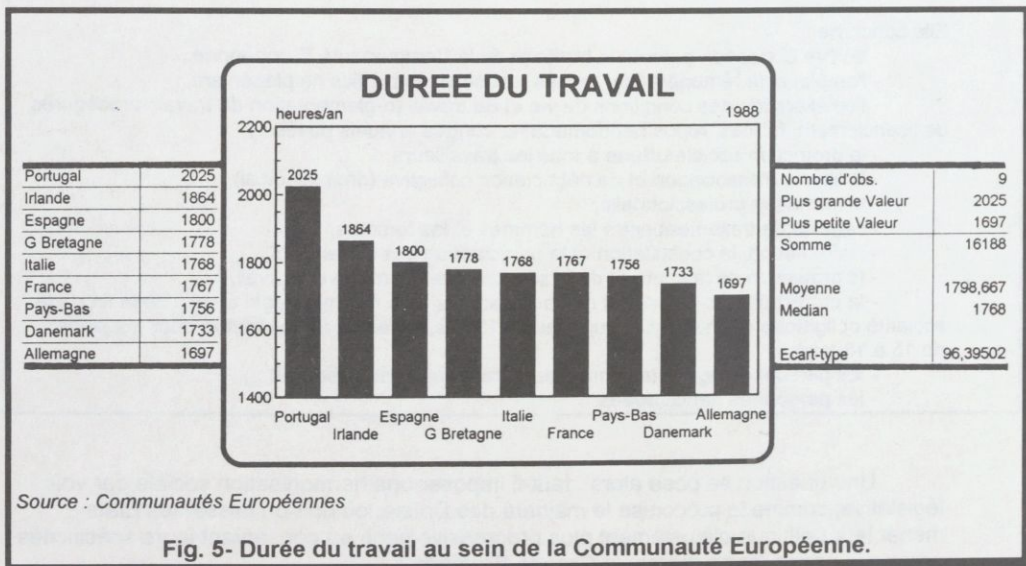
1- EUROPE 1995- 1.2- Neuf regards sur l'Europe de 1995.

121.1

Force est de constater que les sommes consacrées aux régimes de protection sociale au sein de la Communauté Européenne sont très diverses comme le montre la figure 4, ci-dessous, où elles sont évaluées en % du Produit Intérieur Brut :



Il en va de même pour les conditions du travail; la figure 5, ci-dessous, présente la durée du travail, en heures par an, au sein de la Communauté Européenne.



ANALYSE STATISTIQUE

La plupart des graphiques sont accompagnés d'une analyse statistique sommaire qui utilise les notions suivantes :

- **Nombre d'observations** : C'est le nombre d'éléments observés et reportés en abscisse (le plus souvent les douze États de la Communauté Européenne).
- **Plus grande valeur et plus petite valeur** : Ce sont les deux valeurs extrêmes prises par le phénomène mesuré, en valeur algébrique. Leur différence est l'**intervalle de variation**.
- **Somme** : C'est la somme de toutes les valeurs algébriques prises par le phénomène mesuré.
- **Moyenne** : C'est le rapport (somme : nombre d'observations).
- **Médian** : Les éléments observés étant classés par ordre de valeur décroissante, l'élément médian est celui qui a autant de valeurs qui lui soient supérieures que de valeurs qui lui soient inférieures. Dans le cas de la figure 4, l'élément médian sur 9 est le cinquième (Belgique) qui a la valeur 26,7. Si le nombre d'observations est pair, le médian est la moyenne arithmétique des deux observations médianes. Lorsque le médian est très différent de la moyenne, cela indique une **concentration** inégale de part et d'autre du médian.
- **Écart-type** : On l'appelle aussi **sensibilité** ou **indicateur de dispersion**. Plus sa valeur est élevée, plus grande est la dispersion du phénomène autour de la moyenne. Si nous comparons les figures 10, 11 et 12, nous constatons que le phénomène qui marque le mieux la disparité du monde agricole est le rendement moyen en blé, puis la taille des exploitations agricoles et enfin la population agricole par rapport à la population active, ce qui n'est pas évident à première vue. Noter que, vu le petit nombre d'observations effectuées (généralement douze), il convient de traiter avec prudence les résultats de ces analyses statistiques.

L'importance de la réalisation d'une Europe égalitaire socialement a été confirmée, en France, suite aux affaires Hoover et Grundig. Les deux filiales françaises de ces sociétés étrangères ont décidé de se délocaliser en Écosse (l'Angleterre n'ayant pas signé le protocole social) et en Autriche (ce pays ne faisant pas partie de la Communauté Européenne à l'époque), entre autres raisons parce que, dans ces deux États, les charges sociales sont inférieures aux charges françaises.

Les principaux objectifs actuels de l'Europe sociale visent l'uniformisation des conditions de travail par :

- **L'harmonisation de la réglementation**. Par exemple le travail du dimanche (affaires Virgin et Ikéa en France). À la demande des syndicats, et malgré l'accord du personnel et de la clientèle, Virgin a été condamné à verser 4 millions de FF d'astreinte par dimanche travaillé, somme réduite ensuite à 1 million.

- **L'harmonisation des charges sociales** liées à la rémunération du travail dont nous avons vu l'importance dans les délocalisations Hoover et Grundig.

Des directives et des recommandations communautaires (§ 15.1) ont déjà été publiées concernant : le contrat de travail écrit, la protection des personnes sur les lieux de travail, les risques cancérogènes de certains travaux, les règles d'hygiène et de sécurité, l'interdiction du travail des enfants de moins de 15 ans, la protection de la femme enceinte...

En novembre 1993, la Commission européenne a publié un livre vert sur la politique sociale européenne, traitant :

- de l'emploi,
- de l'égalité des chances,
- de la protection sociale,
- des normes sociales,
- de l'exclusion sociale,
- du dialogue social...

En juin 1994, le commissaire européen chargé de l'emploi et des affaires sociales, a précisé : « J'aimerais pouvoir compter sur les douze États membres, mais si cela s'avérait impossible, nous serions obligés de continuer à Onze (sans la Grande-Bretagne) plutôt que de nous arrêter ou de faire marche arrière ».

Noter également que la Communauté Européenne aide au financement de nombreuses actions sociales. Ainsi, elle fournit, en France, plus de la moitié des aliments distribués par les « restos du cœur ».

121.2- EUROPE HUMAINE

Un rapport de la Commission européenne de décembre 1993 fixe les conditions nécessaires pour l'obtention de la citoyenneté européenne. Ce rapport définit quatre droits fondamentaux :

1212.1- Droit de libre circulation

- Ce droit, défini par les Accords de Schengen (14 juin 1985) et l'Acte Unique Européen (17 février 1986), ne s'exercera que lorsque les pays de la Communauté Européenne auront adopté une politique commune quant aux règles d'immigration et de droit d'asile. Les neuf signataires de ces accords (les Douze moins le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Irlande) ont, à cet effet, défini une politique commune concernant les visas et le droit d'asile, et fixé les bases d'une coopération policière et judiciaire pour limiter la criminalité et l'immigration clandestine.

- Tandis que les contrôles ont été supprimés aux frontières internes (1^{er} janvier 1993), ils seront renforcés aux frontières externes, sous la responsabilité des polices nationales.

- Cette partie des accords de Schengen n'est toujours pas entrée en application (encadré § 13.2).

1212.2- Droit de séjour

- Lorsqu'un citoyen de l'un des neuf États signataires des Accords de Schengen se voit reconnaître le droit de séjourner dans un autre pays de la Communauté que le sien, il bénéficie, dans tous les domaines, des droits des citoyens du pays d'accueil, ceci étant valable également pour les membres de sa famille résidant avec lui.

1212.3- Droit d'asile

- Depuis que l'immigration est plus sévèrement contrôlée aux frontières extérieures de la Communauté Européenne, l'un des rares moyens légaux d'entrer dans un pays membre est la demande d'asile. À ce sujet, des mesures communes ont été arrêtées à Schengen :

- Les demandes d'asile seront examinées par le premier pays de la Communauté Européenne dans lequel arrivera le demandeur. L'accord ou le refus vaudra pour tous les autres pays signataires. C'est pour cette raison qu'en France, le Conseil Constitutionnel du 13 août 1993 a décidé la révision de la Constitution acceptée par voie référendaire.

- Une liste commune fixe les pays exigeant un visa d'entrée sur leur territoire. Ce visa permettra de circuler dans tous les pays de la Communauté pendant trois mois.

- Un fichier informatisé commun recense les personnes dangereuses, les trafiquants, les terroristes et les personnes portées disparues.

MOUVEMENTS INTERNES DE POPULATION

ressortissants de	Pays de résidence											(en milliers) 1985-1988		
	Allm	Belg	Dank	Gr-B	Grèc	Espa	Fran	Ital	Irid	Luxb	Pa-B	Port		
Allm		24,3	6,3	43,0	10,7	39,1	43,8	24,5	*	*	39,4	4,1		
Belg	17,9		0,2	*	1,2	9,7	50,2	3,7	*	*	22,9	0,9		
Dank	12,5	2,1		*	1,1	5,5	2,4	1,1	*	*	1,3	0,3		
Gr-B	83,0	21,0	10,1		16,1	65,3	34,2	17,2	*	*	37,1	7,1		
Grèc	274,8	19,1	0,5	*		0,6	7,9	11,8	*	*	4,0	0,1		
Espa	126,4	50,2	0,9	30,0	0,9		321,4	6,8	*	*	17,6	7,1		
Fran	71,8	92,3	1,9	28,0	6,3	23,6		17,1	*	13,2	7,5	2,8		
Ital	508,7	250,2	2,0	75,0	6,4	13,0	333,7		*	*	15,9	1,1		
Irid	8,4	1,3	0,9	532,0	0,5	0,7	1,9	1,0		*	3,1	0,2		
Lux	4,5	5,0	0	*	0,1	0	3,2	0,2	*		0,4	0		
Pa-B	96,9	60,8	1,8	20,0	2,7	13,8	14,0	4,4	*	20,5		1,5		
Port	71,1	10,6	0,3	13,0	0,3	31,0	764,9	1,9	*	32,9	7,8			
EUR 12	1.276	537	25	766	46	193	1.578	90	66	*	157	25		
tous pays	4.489	859	136	1785	155	335	3.680	407	83	*	592	94		

* statistique indisponible

Source : Commission des Communautés Européennes

Fig. 6- Citoyens de la Communauté Européenne dans un autre pays membre.

1212.4- Droit de vote et d'éligibilité

aux élections municipales

- Un citoyen de la Communauté Européenne, résidant dans un État membre, dont il n'est pas ressortissant, peut voter et être éligible aux élections municipales de son lieu de résidence.

aux élections européennes

- Les citoyens de la Communauté Européenne ont le droit de participer aux élections européennes de l'État membre dans lequel ils résident, même s'ils n'en ont pas la nationalité. Une première application de ce droit de vote a été faite lors des élections au Parlement européen du 12 juin 1994.

1212.5- Citoyenneté européenne

La citoyenneté européenne vient s'ajouter à la citoyenneté du pays d'origine et non se substituer à elle. Elle permet de bénéficier, dans tous les autres pays de la Communauté, de droits sociaux et politiques propres attachés à la citoyenneté européenne :

Droits sociaux

Au-delà de trois mois de séjour, un citoyen d'un pays membre désirant s'établir dans un autre pays de la Communauté Européenne, doit demander une carte de séjour européenne, valable cinq ans et renouvelable. Il acquiert, ainsi, les mêmes droits sociaux que les nationaux :

- ses enfants peuvent s'inscrire dans tout établissement d'enseignement, public ou privé, et bénéficier de bourses;
- il peut acquérir ou louer un logement, aux mêmes conditions que les nationaux. Il peut, de la même façon, accéder aux logements sociaux;
- sa famille reçoit les allocations et prestations sociales du régime en vigueur dans le pays d'accueil.

Droits politiques

Pour le droit de vote, voir § 1212.4 ci-dessus.

Pour l'exercice des droits de vote et d'éligibilité, les États peuvent fixer une durée minimale de séjour.

La citoyenneté européenne permet, à tout citoyen français, par exemple, de bénéficier de la protection diplomatique d'un autre État membre, dans un pays où la France n'aurait pas d'ambassade ou de consulat.

Le citoyen européen peut, à ce titre, saisir la Cour de Justice européenne. Il peut, par ailleurs, envoyer une pétition au Parlement européen, une plainte à la Commission européenne, ou contacter le Médiateur européen.

Le Danemark ne participe pas à la citoyenneté européenne, mais il maintient, pour les ressortissants de la Communauté qui résident au Danemark, le droit de vote et d'éligibilité, aux seules élections communales.

5- ANNEXES- 5.5- Principaux sigles européens (et autres)

5.5

		page
PIBOR	Paris Inter Bank Offered Rate	162
PIC	Programme d'Initiative Communautaire	111
PME	Petites et Moyennes Entreprises	161
PMI	Petites et Moyennes Industries	161
PNB	Produit National Brut	142
PSC	Produits de Substitution de Céréales	078
PVD	Pays en Voie de Développement	069
RM	Règlement Mensuel (marché du)	171
SA	Société Anonyme	039
SARL	Société À Responsabilité Limitée	039
SBF	Société des Bourses Françaises	186
SDN	Société Des Nations	033
SEBC	Système Européen de Banques Centrales	108
SFI	Société Financière Internationale	109
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable	191
SICOVAM	Société Interprofessionnelle de Compensation des Valeurs Mobilières	178
SID	Système d'Information Douanier	051
SIS	Système Informatique Schengen	076
SITE	Système InformaTisé d'Échange de données sur la TVA	041
SME	Système Monétaire Européen	205
SMI	Système Monétaire International	068
SPA	Standard de Pouvoir d'Achat	055
TBB	Taux de Base Bancaire	162
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée	041
UCE	Unité de Compte Européenne	206
UE	Union Européenne (traité sur l')	077
UEM	Union Économique et Monétaire	119
UEO	Union de l'Europe Occidentale	099
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine	148
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation et la culture	034
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	034

5.6- DEUX JOURNÉES HISTORIQUES

(1^{er}, 2 août 1993)

DIMANCHE 1^{er} août 1993

- Bruxelles 12 h 00 GMT (14 h française)

Les ministres des finances des Douze se réunissent à la demande de l'Allemagne.

Très vite, les ministres espagnol et irlandais excluent toute dévaluation de leur monnaie.

Le ministre allemand Théo Waigel martèle : « le mark est très fort et stable et l'Allemagne ne permettra pas qu'il soit sur la sellette ».

- Bruxelles 18 h 00

Une révision des marges de fluctuation monétaire autorisées au sein du Système Monétaire Européen paraît de plus en plus probable.

- Bruxelles 18 h 30

Suspension du Conseil des Ministres européen en raison d'une réunion du cabinet belge consécutive à la mort du roi Baudouin.

- Bruxelles 20 h 57

Le président de la Commission européenne, Jacques Delors, se prononce en faveur d'une sortie du deutschemark du Système Monétaire Européen « pendant quelques semaines ou quelques mois ». Proposition catégoriquement rejetée par le ministre allemand Théo Waigel.

- Bruxelles 22 h 28

C'est l'impasse. Les ministres n'excluent pas de fermer les marchés européens lundi matin.

- Tokyo 22 h 40

À l'ouverture du marché des changes, le franc français baisse face au deutschemark jusqu'à 3,4550 FF pour 1 DM.

- Bruxelles 23 h 45

Fin du Conseil des Ministres européen, la nouvelle marge de fluctuation monétaire autorisée est fixée à $\pm 15\%$. La livre sterling et la lire italienne demeurent, malgré cela, en dehors du mécanisme monétaire européen. Le florin demeure lié au deutschemark.

LUNDI 2 AOÛT 1993

- Tokyo 00 h 10

Le deutschemark se traite à 3,4850 francs français.

- Bruxelles 00 h 59

Helmut Schlesinger annonce que la Bundesbank a dépensé 60 milliards de deutschemarks la semaine passée pour défendre les monnaies européennes attaquées. Le commissaire européen à l'économie, Henning Christophersen prévient : « Il ne faut pas s'attendre à ce que les taux d'intérêt baissent rapidement en Europe ».

- Bruxelles 01 h 07

Le ministre de l'Économie français, Edmond Alphandéry soutient que : « le franc français est et restera une des monnaies les plus solides du monde ».